



Mardi 27 juin 2023

Une œuvre monumentale sur le parvis de l'Hôtel de Ville

A la fois œuvre d'art et rampe de skateboard, une version provisoire de la *Rampe cycloïdale* de Raphaël Zarka a été installée sur le parvis de l'Hôtel de ville. La sculpture aura sa forme définitive d'ici quelques semaines. Conçue pour être la rampe la plus rapide du monde avec sa courbe cycloïdale, elle fera le plus grand plaisir des skateurs, pratiquants de rollers, trottinettes ou encore BMX.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen, Président de la Métropole Rouen Normandie, Marie-Andrée MALLEVILLE, Adjointe au Maire notamment en charge de la Culture et Sarah VAUZELLE, Adjointe au Maire en charge du Sport: « Trop de personnes s'interdisent de pousser les portes d'un musée ou d'une galerie d'art et relèguent la culture loin derrière leurs préoccupations quotidiennes. La Ville de Rouen réaffirme donc son engagement à faire appliquer ce droit humain fondamental qu'est le droit à la culture, pour tous et par tous. Cette œuvre a la particularité d'être tout autant une sculpture posée dans l'espace public qu'un équipement sportif à même de ravir les amateurs de « sports de rue ». Cela reflète aussi que « Rouen, le sport en capitale » n'est pas qu'un slogan et que la Ville développe l'accès au sport pour tous et partout dans la ville. Nous remercions le Centre national des arts plastiques et l'artiste Raphael Zarka de nous avoir permis d'implanter cette œuvre monumentale, dite à protocole, sur le parvis de l'Hôtel de Ville. Cela s'inscrit dans la continuité de notre candidature à Rouen, capitale européenne de la Culture ».

Labellisée par Paris 2024 « Olympiade culturelle », la *Rampe cycloïdale* de l'artiste Raphaël Zarka, est déposée à la Ville de Rouen pour une durée de 3 ans. Elle a été fabriquée par une entreprise de menuiserie locale en lien avec l'association Skatepark of Rouen.

Si l'œuvre de Zarka est héritière de la sculpture moderne, elle doit aussi beaucoup à la passion de l'artiste pour le skateboard, qu'il a pratiqué dans sa jeunesse. Il a d'ailleurs rendu compte dans son livre « Riding Modern Art » de la proximité entre art et pratique du skateboard.

Sur des instruments qui rappellent les rampes de skateboard, le savant italien Galilée (1564-1642) fut le premier à étudier la chute des corps en faisant rouler des billes sur des plans inclinés, des trempins et des rampes soigneusement rainurées. C'est en s'inspirant de ces maquettes scientifiques que Zarka a conçu sa *Rampe cycloïdale*. Elle reprend, à l'échelle du corps humain, la forme et les principes de ces appareils et les a adaptés à l'usage du skateboard. La *Rampe cycloïdale* permet ainsi aux skateurs d'expérimenter de façon inédite les lois galiléennes de la gravité et l'histoire de la mécanique classique sur trois types de pentes : la ligne droite, l'arc de cercle et la courbe la plus rapide, la cycloïde qui n'a jamais été utilisée dans la construction d'infrastructures dédiées à la pratique du skateboard.



ROUEN.FR

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53

La *Rampe cycloïdale* de Zarka fait partie des commandes initiées par le Centre national des arts plastiques qui propose à des artistes de concevoir une œuvre à l'échelle de l'espace public. Le protocole, conservé par le Cnap, est composé des instructions et du dossier technique permettant de créer l'œuvre à chaque nouveau dépôt. L'œuvre avait été produite à l'occasion de la Fiac en 2018 et installée ensuite à Toulouse jusqu'en 2022.

Un totem sera installé à côté de l'œuvre. Il présentera l'œuvre et précisera les recommandations d'utilisation de la rampe afin de préserver l'œuvre et de garantir la sécurité de tous (cf. ci-après).

Quelques recommandations afin de préserver l'œuvre et de garantir la sécurité de tous :

- Il est interdit de déposer des objets ou matériaux qui constitueraient un risque (palette, planche de bois, bouteilles en verre etc.).
- Pour les BMX, attention aux pédales qui pourraient endommager l'œuvre.
- Les véhicules à moteur ne sont pas autorisés.
- Chaque utilisateur doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir sa sécurité et celle des autres usagers de l'espace public. L'utilisation de la rampe est sous l'entière responsabilité de chacun des usagers ; la Ville de Rouen décline toute responsabilité relative à l'utilisation de la rampe.

Coût total de l'installation : 42 000€ TTC

A propos du Centre national des arts plastiques:

Le Centre national des arts plastiques (Cnap) est l'un des principaux opérateurs de la politique du ministère de la culture dans le domaine des arts visuels contemporains. Il enrichit, pour le compte de l'État, le Fonds national d'art contemporain, collection nationale qu'il conserve et fait connaître par des prêts et dépôts en France et à l'étranger. Avec plus de 107 000 œuvres acquises auprès de 22 000 artistes depuis plus de deux siècles, cette collection constitue un fonds représentatif de la variété des courants artistiques. Acteur culturel, le Cnap encourage la scène artistique dans toute sa diversité et accompagne les artistes et les professionnels par plusieurs dispositifs de soutien. Par ailleurs, il valorise les projets soutenus par la mise en œuvre d'actions de diffusion, sous la forme d'éditions, de conférences ou encore d'expositions.